



Bulletin de veille réglementaire

Numéro 2 - Mars 2019

Dans ce bulletin de veille réglementaire, nous vous proposons une sélection de textes réglementaires, publiés du 1er mars au 21 mars 2019 accompagnée d'un résumé, ainsi que le lien Web vers l'intégralité du texte officiel.

A noter, ce mois-ci, la publication du décret relatif au Permis d'expérimenter. Prévu par la loi Essoc (ou Confiance) du 10 août 2018, il est régi par une ordonnance du 30 octobre 2018 (dite Ordonnance I) et son décret d'application du 11 mars 2019 (ci-dessous). D'ores et déjà, un guide d'application est disponible à l'adresse des maîtres d'ouvrages pour leur permettre de mettre en œuvre des solutions alternatives.

A LA UNE

Les 136 Territoires d'industrie entrent en phase de déploiement ! | CGET



12/03/2019 - CGET.GOUV.FR

Les 5 et 6 mars derniers, dans le cadre du salon Global Industrie à Lyon, les élus et les industriels des Territoires d'industrie se sont réunis pour leur première assemblée générale, organisée par le CGET avec la Direction générale des entreprises, Régions de France et l'AdCF. En présence de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, et de la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Agnès Pannier-Runacher, cet événement a été l'occasion de lancer la phase de déploiement pour les désormais 136 territoires bénéficiaires.

[Lire la suite](#)

PERMIS D'EXPÉRIMENTER

Décret n° 2019-184 du 11 mars 2019 relatif aux conditions d'application de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation



12/03/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Le décret précise la liste des règles pour lesquelles une solution d'effet équivalent peut être proposée, ainsi que les objectifs généraux assignés à ces règles. Le décret définit également le contenu et la procédure d'instruction du dossier de demande d'attestation d'effet équivalent et les compétences requises pour les organismes délivrant ces attestations.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

[Lire la suite](#)

ESSOC 1 - Guide d'application de l'ordonnance n°2018-937 et des décrets qui lui sont liés - Version du 20 mars 2019



20/03/2019 - COHESION-TERRITOIRES.GOUV.FR

Ce guide a été rédigé par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Patrimoine (DHUP), une des directions que comportent, en cotutelle, les ministères de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et de la Transition Ecologique et Solidaire. L'objectif de ce document est d'exposer la marche à suivre pour mettre en œuvre, dans le cadre du « permis d'expérimenter », des solutions d'effet équivalent sur des opérations de construction telles que le prévoit l'ordonnance du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation ainsi que son décret d'application.

[Lire la suite](#)

Permis d'expérimenter : faciliter la réalisation des projets de construction et favoriser l'innovation



22/03/2019 - COHESION-TERRITOIRES.GOUV.FR

L'article 49 de la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) a pour objectif de « faciliter la réalisation des projets de construction et favoriser l'innovation ». Pour cela, il habilite le gouvernement à procéder en deux étapes : faciliter la mise en œuvre de solutions alternatives au droit commun dans les projets de construction et réécrire les règles de la construction pour autoriser de plein droit les maîtres d'ouvrage à mettre en œuvre des solutions techniques ou architecturales.

[Lire la suite](#)

VILLE & LOGEMENT

Décret n° 2019-232 du 26 mars 2019 relatif aux conditions d'application de la réduction d'impôt sur le revenu au titre de l'investissement locatif prévue au 5° du B du I de l'article 199 novovicies du code



27/03/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Ce décret définit la nature des travaux éligibles, le niveau de performance énergétique exigé et les obligations déclaratives spécifiques pour les logements situés dans les communes dont le besoin de réhabilitation de l'habitat en centre-ville est particulièrement marqué ou ayant signé une convention d'opération de revitalisation de territoire pour le bénéfice du dispositif d'incitation fiscale.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

[Lire la suite](#)

Arrêté du 26 mars 2019 relatif à la liste des communes ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue au 5° du B du I de l'article 199 novovicies du code général des impôts publié au JO n° 0073 du 27/03/2019 |



27/03/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Les communes mentionnées au IV bis de l'article 199 novovicies du code général des impôts dont le besoin de réhabilitation de l'habitat en centre-ville est particulièrement marqué sont celles mentionnées dans la liste figurant en annexe du présent arrêté.

[Lire la suite](#)

Loi Denormandie : l'arrêté et le décret publiés



27/03/2019 - BATACTU.COM

L'arrêté et le décret relatifs au dispositif de défiscalisation Denormandie dans l'ancien sont parus ce 27 mars 2019 au Journal officiel, et précise les critères d'éligibilité et les résultats attendus des projets de rénovation de bâtiments anciens. Pour redonner de l'attractivité aux cœurs désertés des villes moyennes, le coup de pouce fiscal s'appliquera aux villes ayant signé une convention dans le cadre du programme Action Coeur de ville ou qui bénéficieront d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT)

[Lire la suite](#)

Arrêté du 18 mars 2019 modifiant l'arrêté du 25 mai 2011 relatif à l'application en outre-mer de dispositions concernant les avances remboursables sans intérêts destinées au financement de travaux de



24/03/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Le présent arrêté modifie les travaux éligibles à l'éco-PTZ et les formulaires types de demande et de justification pour l'obtention d'un éco-PTZ à la suite, d'une part, de la suppression de la condition de bouquet de travaux et, d'autre part, de l'évolution des travaux éligibles et des caractéristiques techniques des travaux éligibles au CITE, en outre-mer

Entrée en vigueur : les modifications introduites par le présent arrêté sont applicables à compter du premier jour du mois suivant le mois de sa publication.

[Lire la suite](#)

Arrêté du 18 mars 2019 modifiant l'arrêté du 30 mars 2009 relatif aux conditions d'application de dispositions concernant les avances remboursables sans intérêt destinées au financement de travaux de



24/03/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

le présent arrêté modifie les travaux éligibles à l'éco-PTZ et les formulaires types de demande et de justification pour l'obtention d'un éco-PTZ à la suite, d'une part, de la suppression de la condition de bouquet de travaux et, d'autre part, de l'évolution des travaux éligibles et des caractéristiques techniques des travaux éligibles. au CITE.

Entrée en vigueur : les modifications introduites par le présent arrêté sont applicables à compter du premier jour du mois suivant le mois de sa publication

[Lire la suite](#)

ENERGIE

La loi sur l'énergie repoussée, le Cese et l'Autorité environnementale aux aguets - Batijournal



12/03/2019 - BATIJOURNAL.COM

Le conseil des ministres du 11 mars 2019 a confirmé le report du projet de loi sur l'énergie, car le Président de la République souhaite une ambition plus forte par rapport au texte initial. Le prochain texte devra confirmer les objectifs de moyen terme notamment sur la neutralité carbone.

[Lire la suite](#)

Le décret tertiaire en cours de finalisation



20/03/2019 - LEMONITEUR.FR

Le projet de décret permet la mise en œuvre de l'obligation de rénovation énergétique du parc tertiaire pour 2030, 2040 et 2050, en application de la loi Elan. La publication du texte, prévue dans les prochaines semaines, sera suivie de celle de plusieurs arrêtés et d'un guide d'accompagnement.

[Lire la suite](#)

GÉNIE CIVIL - TP

Avis relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes publié au JO n° 0066 du 19/03/2019 | Legifrance



19/03/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Agrément du dispositif suivant :

- Gamme de dispositifs de traitement agréés : HYDROFILTRE 2 MODÈLES HF05B (5 EH) À HF20B (20 EH) - HYDREAL.

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe. Elle porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte pas sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées. Le guide d'utilisation (guide " Hydrofiltre 2 filtres compacts, Guide de l'utilisateur de la gamme Hydrofiltre 2, modèles : HF05B (5 EH) jusqu'à HF20B (20 EH) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif

Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément : CSTB

[Lire la suite](#)

Avis relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes publié au JO n° 0073 du 27/03/2019 | Legifrance



27/03/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Agrément du dispositif suivant :

- BIONUT 2 modèles : BIONUT2/6054/04 À BIONUT2/6054/20 (4 À 20 EH) - SIMOP

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe. Elle porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte pas sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées. Le guide d'utilisation (guide de l'utilisateur « BIONUT 2 Gamme de filtres compacts à base de coquilles de noisettes de 4 à 20 équivalents habitants, Gamme Bionut 2, modèles BIONUT2/6054/04 à 20 », SIMOP est disponible auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif.

Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément : CSTB

[Lire la suite](#)

SANTÉ - SÉCURITÉ

Arrêté du 20 février 2019 relatif aux informations et aux recommandations sanitaires à diffuser à la population en vue de prévenir les effets d'une exposition au radon dans les immeubles bâtis publié au JO



01/03/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

l'arrêté a pour objet de préciser aux acteurs locaux, pouvant être amenés à communiquer sur la pollution de l'air intérieur, et plus particulièrement sur le radon et ses risques sanitaires, les principales informations et recommandations sanitaires à diffuser à la population en vue de prévenir leur exposition au radon et les risques associés.

Entrée en vigueur : l'arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication

[Lire la suite](#)

Newsletter réalisée par l'équipe du Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton
à l'aide de la solution mytwip de COEXEL

Pour plus d'informations : [Site Internet](#)

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette newsletter, [cliquez ici](#)